SÉCURITÉ

Monoxyde de carbone

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone pour la période hivernale 2021-2022

Créé le : 26/11/2021

Comment prévenir les intoxications :

le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de d écès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poële, groupe électrogè ne, cheminée...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel quallifié.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus

affiche-les-dangers-du-monoxyde-de-carbone.pdf (/sites/boissise-la-bertrand.fr/files/media/downloads/affiche-les-dangers-du-monoxyde-de-carbone.pdf)

PDF
246.97 Ko